

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire tenue **le vendredi 22 mars 2024 à 11 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Madame Denise Bergeron, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

**CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mars 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et approbation dudit procès-verbal
3. Imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 720 864 du cadastre du Québec
4. Autorisation de procédure judiciaire
5. Octroi d'un mandat de représentation à la firme « DHC Avocats inc. » pour la représentation de la Ville dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Shamrock et autres
6. Octroi d'un mandat pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la construction de terrains de pickleball additionnels - Dépense financée par la réserve « Parcs, terrains de jeux et stationnements »
7. Espace vert au coin de chemin Duhamel et 5<sup>e</sup> Avenue - Dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures »
8. Aménagement et plantation de deux forêts miniatures à la méthode Miyawaki au parc Taillon - Dépense financée par la réserve « Environnement et plantation »
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire du 22 mars 2024

**CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 11 H 30**

**2024-03-089**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 22 mars 2024 à 11 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2024-03-090**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-091

**IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE SUR LE LOT 1 720 864 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant l'objectif de la Ville de Pincourt d'analyser la possibilité d'acquérir l'immeuble connu comme étant le lot 1 720 864 du cadastre du Québec;

Considérant que l'objectif de la future acquisition serait à des fins d'habitation et, plus particulièrement, la possibilité de maintenir en place les maisons mobiles qui s'y trouvent afin de maintenir une offre diversifiée de types d'habitation sur le territoire municipal, et ce, en vertu notamment des articles 4 et 84.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Pincourt, de procéder à l'imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 720 864 en vertu des articles 145 et ss de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-25) qui interdit, pendant sa durée de quatre (4) ans, toute construction, amélioration et addition sur l'immeuble, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De mandater la firme « DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. » pour préparer tous les documents nécessaires à l'imposition d'un avis d'imposition de réserve sur le lot 1 720 864 à des fins d'habitation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-092

**AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE**

Considérant les nombreuses interventions auprès de l'occupant depuis plusieurs années;

Considérant le défaut de ce dernier de s'y conformer et l'émission de plusieurs constats d'infraction, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser M<sup>e</sup> Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet « DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. » et mandaté par la Ville de Pincourt, à intenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les nuisances répertoriées à l'immeuble situé au 907, rue de la Vallée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-093

**OCTROI D'UN MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA FIRME « DHC AVOCATS » POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SHAMROCK ET AUTRES**

Considérant les travaux effectués dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Shamrock et autres;

Considérant que les pourparlers entre les parties n'ont pu mener à un règlement du différend, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De mandater la firme d'avocats « DHC Avocats inc. » afin de représenter la Ville dans le cadre du dossier de reconstruction de la rue Shamrock et autres.

De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt numéro 916* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-916.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-094

**OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL ADDITIONNELS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS »**

Considérant le succès et la popularité des terrains de pickleball ouverts en 2023 au parc Olympique;

Considérant la volonté du conseil d'ajouter deux terrains additionnels au parc Olympique;

Considérant que la firme « SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. » a fait les plans et devis pour la phase 1 de l'implantation des terrains de pickleball en 2022, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'un terrain de pickleball double au parc Olympique auprès de « SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 24 604,65 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Parcs, terrains de jeux et stationnements » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-034.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour la construction desdits terrains de pickleball au parc Olympique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-095

**ESPACE VERT AU COIN DE CHEMIN DUHAMEL ET 5<sup>E</sup> AVENUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »**

Considérant la volonté du conseil municipal de créer des espaces de repos tout en verdissant les quartiers dans l'optique de développer des milieux des vies attrayants pour les pincourtois.es, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser la création d'un espace vert au coin du chemin Duhamel et de la 5<sup>e</sup> Avenue et de fermer le tronçon de rue de la bretelle.

D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, et/ou le chef de division des travaux publics, M. Philippe Renaud, à dépenser la somme maximale de 55 000 \$, plus taxes auprès de divers fournisseurs, après recherche de prix, afin d'aménager l'espace vert.

De financer cette dépense à même la réserve « Projet de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-566.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-096

**AMÉNAGEMENT ET PLANTATION DE DEUX FORÊTS MINIATURES À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC TAILLON - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION »**

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens des espaces verts, dont notamment des forêts urbaines, et ainsi contribuer à améliorer sa biodiversité locale en plus d'absorber du CO<sub>2</sub> et de réduire les îlots de chaleur;

Considérant que le conseil municipal s'est doté d'une réserve financière « Environnement et plantation » lors de la séance tenue le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-362, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services en abattage d'arbres pour les frênes morts au parc Taillon ainsi qu'au parc René-Lévesque auprès des firmes « Émondage Jonathan Rheault Déboisement » et « REMPLISSAGE BEAU TERRAIN J.L. INC. » pour la somme maximale de 20 000 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services en reboisement social à travers la plantation d'une forêt miniature à la manière Miyawaki au parc Taillon, les travaux internes connexes à la plantation de cette forêt miniature, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même par la réserve « Environnement et plantation » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-10-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-03-097**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024**

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 22 mars 2024 à 12 h 12.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE